



## Réponses de la Municipalité

### **aux observations et vœux de la Commission de gestion 2016 dans son rapport 2017**

#### **Observation n° 1 :**

*« Nous demandons qu'une étude de développement du mobilier urbain soit effectuée, notamment par la pose de bancs publics adaptés, afin de stimuler la mobilité douce et les rencontres. »*

**Réponse :** La municipalité dispose d'un plan détaillé sur lequel figurent les 123 bancs communaux. Leur état est répertorié et ils sont régulièrement entretenus voire remplacés si nécessaire. Le réseau de bancs est régulièrement développé en fonction des demandes de tiers ou sur la base des constatations faites par la municipalité et ses services. Une étude de développement n'est dès lors pas nécessaire.

#### **Observation n° 2 :**

*« Nous demandons à la municipalité d'établir et de privilégier les descriptifs de fonction (emploi type) dans un premier temps pour les chefs de service et dans un deuxième temps pour toute l'administration. Ce mode de faire donnant une bonne base utilisable pour les mises au concours des postes, sans que des changements de processus internes ne les affectent. »*

**Réponse :** Les descriptifs de fonction souhaités par la commission de gestion sont assurément d'une grande utilité. La municipalité a d'ores et déjà prévu de les établir dans le cadre de la mise en place du système de contrôle interne.

#### **Observation n° 3 :**

*« Nous demandons que dans un premier temps des conventions écrites soient rédigées avec toutes les sociétés qui bénéficient d'un local communal pour leurs propres besoins. »*

**Réponse :** Les conventions sont en cours de préparation et de discussion ou seront discutées prochainement avec les sociétés concernées.

**Observation n° 4 :**

« Nous demandons que la municipalité étudie toutes les possibilités pour revaloriser nos appartements afin d'avoir un meilleur rendement de nos biens ».

**Réponse :** Ce travail a déjà débuté par une modification du plan comptable communal, qui offre désormais une transparence totale quant aux coûts et revenus de chaque objet, qu'il soit loué ou non. Un plan d'assainissement et de revalorisation est en cours d'élaboration. Celui-ci doit tenir compte du fait que les dispositions légales relatives aux baux à loyers ne permettent pas de répercuter sans autre les travaux de plus-value et d'entretien, ni de notifier des hausses de loyer, celles-ci étant liées au taux hypothécaire de référence et à l'indice des prix à la consommation.

**Voeu n° 1 :**

« Afin de sécuriser et fluidifier le trafic à l'abord du Complexe de la Servanne, nous pensons qu'il serait judicieux que des patrouilleurs scolaires soient mis en place. »

**Réponse :** De l'avis des spécialistes en matière de sécurité routière de l'EPOC, la zone scolaire de la Servanne est entièrement sécurisée par des ralentisseurs, des rétrécissements de chaussée et des chicanes. La police assure par ailleurs une présence régulière aux heures d'entrées et sorties des classes. La mise en place de patrouilleurs n'est dès lors pas nécessaire.

Au nom de la Municipalité  
Le vice-président : P. Dubois      Le secrétaire : A. Michel

